

INFORMATIONS PRATIQUES

La promotion immobilière

Aspects civils, administratifs et fiscaux

■ DATE ET LIEU

Mardi 30 mai 2023, de 14h à 18h
Cercle du Lac – Boulevard Baudouin 1^{er}, 23
B-1348 Louvain-la-Neuve

■ PRIX

200,00 € TTC : Participation au colloque

140,00 € TTC : Participation au colloque – Tarif préférentiel* réservé aux abonnés à la revue *Jurimpratique*

385,00 € TTC : Participation au colloque et nouvel abonnement (année 2023)** à la revue *Jurimpratique* (soit le prix de l'abonnement 2023 > inscription gratuite au colloque)

*Larcier-Intersentia se réserve le droit de vérifier si vous pouvez bénéficier du tarif préférentiel. Pour ce faire, vous devez être en mesure d'en fournir la preuve (certificat, numéro de membre, numéro d'abonnement...).

**L'abonnement couvre l'année civile. Il est prolongé automatiquement sauf résiliation avant échéance. La réduction est uniquement valable la première année.

■ DOCUMENTATION

Les participants recevront le numéro 2023/3 de la revue *Jurimpratique* qui reprendra les actes du colloque.

■ PUBLICS VISÉS

Avocats, notaires, agents d'administrations publiques, experts-comptables, promoteurs immobiliers, agents immobiliers, architectes, géomètres

■ FORMATION PERMANENTE

Une demande d'agrément a été introduite auprès de la Chambre nationale des notaires, d'AVOCATS.BE, de l'IPI, de l'Ordre belge des architectes, de l'Ordre belge des experts-géomètres et de l'ITAA.

■ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Larcier-Intersentia
formations@larcier-intersentia.com
Numéro gratuit : 0800 39 067



COLLJURIMSEM 05 2023

La promotion immobilière

Aspects civils, administratifs et fiscaux

Sous la coordination de
Gilles CARNOY et Pierre-Yves ERNEUX

Colloque de la revue
Jurimpratique



Mardi 30 mai 2023
Louvain-la-Neuve

 LARCIER
INTERSENTIA

Inscrivez-vous sans plus tarder sur www.larcier-intersentia.com > Formations

 LARCIER
INTERSENTIA

PRÉSENTATION

Un tour d'horizon des évolutions législatives et jurisprudentielles en matière de promotion immobilière

Il y a quinze ans, la revue *Jurimpratique* naissait avec un numéro consacré à la promotion immobilière. L'heure est venue de voir comment le **contexte légal** de cette activité a évolué. C'est ainsi que le nouveau Code civil a fait évoluer le droit des biens et a introduit la notion de « volume de propriété » ; la **jurisprudence a réglé d'importantes questions** en matière de TVA et a enrichi le droit des ventes « Breyne ».

Le Code de droit économique a **accru la police contractuelle et la promotion immobilière publique s'est considérablement développée**, de même que la réhabilitation d'immeubles de bureaux en logements. Ces matières, et bien d'autres, seront abordées dans le colloque et dans les actes publiés.

Sous la coordination de Gilles CARNOY, avocat au barreau de Bruxelles et de Pierre-Yves ERNEUX, notaire, co-président du Comité d'Études et de Législation de la Fédération des notaires (Fednot), secrétaire de rédaction de la revue *Jurimpratique*

13h30 | **Accueil des participants**

14h00 | **Mot de bienvenue et introduction**, par Corinne MOSTIN, rédactrice en chef de la revue *Jurimpratique*, avocate au barreau de Bruxelles, médiatrice agréée en matière civile et commerciale, et Pierre-Yves ERNEUX

14h15 | **Impacts et conséquences du Livre 3 sur les opérations de promotion immobilière dans ses aspects civils et fiscaux**, par Gilles CARNOY

14h45 | **Charges d'urbanisme en Région de Bruxelles-Capitale**, par Joël van YPERSELE, avocat au barreau de Bruxelles, professeur à la faculté d'architecture de l'UCLouvain (LOCI Bruxelles)

15h15 | **Charges d'urbanismes en Région Wallonne**, par Michel DELNOY, avocat au barreau de Liège, professeur à l'ULiège

15h45 | **Pause**

16h15 | **La transformation de bureaux en logements**, par Christophe THIEBAUT, avocat au barreau de Namur, chargé de cours invité à l'UCLouvain, et Stéphane NOPÈRE, avocat au barreau de Bruxelles

16h45 | **La TVA et la promotion immobilière**, par Stéphane WILMET, avocat au barreau de Bruxelles

17h15 | **Loi Breyne et promotion immobilière : développements récents**, par Benoît KOHL, avocat au barreau de Bruxelles, professeur ordinaire à l'ULiège, professeur invité à l'Université de Paris 2, président du CEPANI

17h45 | **Mot de clôture et fin du colloque**

Inscrivez-vous sans plus tarder sur www.larcier-intersentia.com > Formations